



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/08/2023

Reçu en préfecture le 10/08/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230807-D2023\_67\_MP-CC

## DECISION 2023-67

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le projet de la convention d'intervention sur VICC entre la CCCE et les communes membres, approuvé par délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2012,

Vu la décision du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2023 relative à la déclaration sans suite des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 9A, 9B, 10A, 10B, 11B, 14A, 15A, 17A, 17B, 18A et 18B du marché d'entretien des espaces verts et de taille des plantations sur voiries communautaires, qui font l'objet de conventions avec les communes,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 13 juillet 2023 avec la commune de Cattenom pour un montant annuel de 8 008,00 € H.T. pour l'entretien de base, et 5 311,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 13 juillet 2023 avec la commune d'Entringe, pour un montant annuel de 7 200,00 € H.T. pour l'entretien de base, et 2 421,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 13 juillet 2023 avec la commune d'Escherange, pour un montant annuel de 9 226,00 € H.T.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 26 juillet 2023 avec la commune de Fixem, pour un montant annuel de 970,00 € H.T. pour l'entretien de base, et 1 049,90 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 13 juillet 2023 avec la commune de Kanfen, pour un montant annuel de 7 854,40 € H.T.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 7 août 2023 avec la commune de Roussy-le-Village,

pour un montant annuel de 12 995,20 € H.T. pour l'entretien de base, et 1 578,00 € H.T. pour la taille des plantations.

**Article 2 :**

Les conventions sont conclues pour une durée ferme allant du 20 avril 2023 au 31 décembre 2026

**Article 3 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 août 2023

Pour le Président et par délégation  
Roland BALCERZAK  
Vice-Président en charge de la Mobilité  
et de la Coopération Transfrontalière

